



Travaux de copropriété : factures supplémentaires

Par **Carina**, le **07/07/2009** à **17:09**

Bonjour,rrnrnJe suis copropriétaire d'un studio. Un entrepreneur mandaté par le syndic effectue depuis plusieurs semaines des travaux de changements de canalisations dans tous les appartements de l'immeuble. rnrnCet entrepreneur m'a adressé une facture en supplément pour avoir déplacé temporairement un ballon d'eau chaude au sol dans la cuisine afin de pouvoir réaliser les travaux chez moi. Ce supplément dit "privatif" est-il justifié ? N'aurait-il pas dû être inclus dans le devis initial de l'immeuble ? Ce ballon d'eau chaude était là au moment du devis initial, n'aurais-je pas dû être informée à ce moment d'un éventuel supplément ? Dois-je régler cette facture ?rnrnEn réalisant la suite des travaux cette fois dans la salle de bain, des soudures à l'étain (datant d'il y a 6 ans) situées tout près des travaux tout juste réalisés se sont fissurées dans les jours qui ont suivis, occasionnant des fuites d'eau. J'ai adressé à chaque fois un email au syndic, à l'entrepreneur et à l'architecte les informant de ces fuites en demandant qu'elles soient réparées. Il existait pour moi une relation évidente de cause à effet liée aux travaux (chocs, vibrations). L'entrepreneur est intervenu à chaque fois puis m'a envoyé des factures arguant que ces fuites n'étaient pas liées aux travaux mais aux soudures en étain. rnrnJe n'ai donc pour le moment réglé aucune de ces factures mais je viens de recevoir un rappel.rnrnMerci de bien vouloir me conseiller.rnrnAvec mes meilleures salutations.rnCB